

« *DONNER DU CREDIT AUX FEMMES RURALES* »

Ce document fut élaboré dans l'objectif d'apporter une **information** la plus complète possible sur le thème du crédit accordé au milieu rural et aux femmes rurales en particulier.

Les femmes rurales jouent un rôle fondamental dans la gestion quotidienne des activités agricoles et de l'unité familiale. Elles sont cependant confrontées à de nombreux obstacles pour l'obtention de crédit. Elles tentent alors d'optimiser leurs possibilités d'accès au crédit auprès des différents services de financement rural existant :

1. le **système « informel »** (alternative établie par les membres des communautés),
2. le **système « formel »** (banques et autres institutions financières officielles), et
3. les **organisations agricoles** octroyant du crédit à leurs membres.

Chacun de ces points sera développé dans ce document.

Ce document concerne les services de financement complets (services d'épargne et de crédit). Des services de simple crédit ne permettent pas une optimisation de la gestion des activités du milieu rural. L'épargne a en effet un rôle essentiel à jouer dans l'assurance contre les risques futurs et par conséquent, l'assurance de la sécurité alimentaire future de l'unité familiale qui est le principal objectif de la création d'activités rémunératrices par les femmes rurales.

De plus, ce document est focalisé sur le thème du crédit au sens large, car l'objectif du développement de l'accès des femmes rurales aux services de financement est qu'elles puissent avoir le contrôle de ces sources de revenus et de leur utilisation. Ainsi, « donner du crédit aux femmes rurales » ne peut se limiter au micro-crédit si elles désirent par exemple établir une entreprise de transformation des produits agricoles.

Les opinions et informations contenues dans ce document ne représentent pas forcément les opinions officielles de la FIPA et ce document ne constitue pas la politique de la FIPA en matière de crédit. Son objectif est de stimuler le débat et engendrer des discussions lors de cette importante journée pour les femmes rurales.

La FIPA est l'organisation mondiale des agriculteurs et agricultrices regroupant les organisations agricoles nationales à travers le monde. Elle entretient des relations étroites et partenariats avec les principales organisations intergouvernementales jouant un rôle dynamique dans le domaine du développement agricole et rural.

Le Comité sur les Femmes dans l'Agriculture de la FIPA constitue une cellule de discussion permanente pour le développement des activités des agricultrices, la reconnaissance de leurs droits et le développement de leur représentation au sein des organisations agricoles.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : POURQUOI « DONNER DU CREDIT AUX FEMMES RURALES » ?	3
1.1. Pourquoi faciliter le crédit pour les femmes rurales ?	3
1.2. Pourquoi faciliter l'épargne pour les femmes rurales ?	3
1.3. Responsabilité des femmes dans les activités agricoles	4
1.4. Quelles sources de financement pour les femmes rurales ?.....	4
PARTIE 2 : EPARGNE/CREDIT DU SYSTEME FINANCIER INFORMEL	5
2.1. Comment les femmes rurales utilisent-elles le système financier informel ?.....	5
2.2. Divers blocages dans l'efficacité du système financier informel	6
PARTIE 3 : SYSTEME FORMEL : LES INSTITUTIONS FINANCIERES	6
3.1. Barrières à l'entrée des femmes rurales dans le système financier formel	6
PARTIE 4 : ORGANISATIONS AGRICOLES FOURNISSANT DES SERVICES FINANCIERS	7
4.1. Participation et représentation des femmes rurales au sein des organisations agricoles .	8
4.2. Accès des femmes rurales aux services fournis par les organisations agricoles.....	8
4.3. Prise de compte de l'unité familiale.....	8
4.4. Formation et information des femmes rurales	8
PROPOSITIONS POUR LA JMFR 99	9
Gouvernement.....	9
Institutions bancaires formelles	9
Coopératives et institutions de crédit agricoles	9

PARTIE 1 : POURQUOI « DONNER DU CREDIT AUX FEMMES RURALES » ?

La femme rurale assure au quotidien une multiplicité de fonctions : elle est à la fois mère assurant le bien-être de sa famille, agricultrice produisant la nourriture de sa famille, commerçante fournissant des revenus complémentaires indispensables. Elles sont aussi responsables de la gestion des ressources naturelles assurant la sécurité alimentaire future de ses proches.

Or, bien que les femmes rurales soient un élément fondamental pour la survie et la gestion de l'unité familiale, elles sont confrontées à une réelle difficulté d'accès aux ressources complémentaires telles que le crédit. Différentes barrières leur font obstacles lorsqu'elles souhaitent entreprendre ou développer une activité de production génératrice de revenus.

1.1. Pourquoi faciliter le crédit pour les femmes rurales ?

Le crédit a un rôle considérable à jouer dans l'amélioration économique, sociale et politique de la condition féminine à travers le monde.

Améliorer l'accès des femmes rurales au financement leur donne la possibilité d'entrer dans un processus d'autonomisation. Ces moyens supplémentaires participent à l'augmentation de leur productivité agricole, au développement d'activités rémunératrices de revenus en parallèle à leur activité de production, au contrôle des moyens de production, à la gestion des ressources naturelles, et par conséquent, cela leur permet d'assurer la sécurité alimentaire future dont elles sont les garantes. Des sources de financement supplémentaires peuvent participer au développement de l'agriculture commerciale nécessaire dans le contexte national et international, tout en conservant l'agriculture de subsistance pour les besoins quotidiens de la communauté.

Par l'augmentation de leur pouvoir économique, elles seront alors à même de s'organiser plus efficacement, de s'affirmer en tant que femme rurale, de participer au processus de décision et d'élaboration des politiques les concernant, et de défendre leurs propres intérêts auprès des pouvoirs publics et les différentes institutions concernées.

1.2. Pourquoi faciliter l'épargne pour les femmes rurales ?

L'épargne est perçue comme une assurance contre les difficultés futures pouvant être planifiées (constitution d'une dote, période de soudure,...) ou complètement imprévisibles (pénuries alimentaires, phénomènes climatiques naturels, cultures vivrières vendues sous la pression d'une urgence, décès ou accident d'un membre de la famille,...). Alors, les femmes rurales s'assurent contre le risque futur en épargnant sous forme de terres, cheptel, arbres, bijoux en or, ou bien en thésaurisant, ce qui comportent aussi des risques tels que le vol, le don obligatoire d'une somme à un parent qui est dans le besoin, une épidémie touchant le bétail, etc.

Un accès à une épargne sécurisée est un élément important pour faire face à court, moyen et long terme aux imprévus. Cette épargne leur permettrait de protéger des fonds qui leur sont propres et par conséquent, d'entreprendre les activités rémunératrices qu'elles désirent. Leur permettre de contrôler leurs revenus et d'octroyer ces revenus à des activités qui leur sont spécifiques, participe donc à l'autonomisation des femmes rurales.

1.3. Responsabilité des femmes dans les activités agricoles

Les cultures vivrières sont le mode de production rural le plus répandu car il fournit jour après jour les rations alimentaires des familles rurales. Dans ce contexte, les femmes assurent un rôle fondamental pour les activités de production agricole, notamment pour l'entretien des cultures, et pour la bonne gestion de ces activités.

Face à l'épuisement des ressources naturelles, nombreux sont les hommes qui se trouvent dans l'obligation de migrer et/ou d'effectuer des activités non-agricoles pour assurer un revenu décent.

Il incombe alors aux femmes rurales d'assurer l'entière responsabilité des activités agricoles. Les systèmes d'épargne/crédit peuvent avoir dans ce cas des impacts non négligeables. Un crédit permettant par exemple, d'acquérir une technologie ou louer de la main d'œuvre, peut permettre aux femmes rurales de gagner du temps –et diminuer la fatigue d'un travail manuel– dans leurs activités agricoles et donc de conserver des activités génératrices de revenus qu'elles devaient sacrifier à la production alimentaire.

Au-delà de leurs seuls intérêts économiques, les services d'épargne/crédit pour les femmes rurales incluent des notions beaucoup plus larges de développement politique et social telles que les économies de temps, de travail, le bien-être familial et la sécurité alimentaire, l'amélioration de la gestion financière, l'autonomisation personnelle, l'amélioration de leur représentation politique.

1.4. Quelles sources de financement pour les femmes rurales ?

Les femmes ont à leur disposition plusieurs sources de financement rural possibles ayant chacun des avantages et des inconvénients.

(i) Le Secteur Informel

Le secteur informel a toujours occupé un rôle important dans le financement des activités des femmes rurales. Les différents acteurs de ce secteur sont les familles ou proches et amis, les prêteurs privés ou les usuriers, les commerçants ruraux, et les tontines. Les prêts se font alors soit en numéraire soit en nature (par exemple prêts en intrants remboursés en produits agricoles récoltés). Un nouveau système de microfinance dit semi-formel est apparu au cours de la dernière décennie : le système instauré par le milieu des ONG qui font de l'épargne/crédit auprès des populations locales rurales et/ou urbaines permettant aux populations n'ayant pas accès au secteur formel d'obtenir des crédits à des taux plus intéressants que les systèmes informels. Nous incluons ce modèle de financement au système informel car inspiré de celui-ci pour mieux répondre aux besoins des populations, il tente d'en corriger les points négatifs tout en conservant ses principaux modes de fonctionnement.

(ii) Le Secteur Formel

Le secteur formel composé des différentes banques officielles de chaque pays (banques nationales, banques rurales, ...). Ces institutions formelles sont traitées en troisième partie de ce document.

(iii) Les Institutions Agricoles

Enfin, il existe parallèlement aux systèmes précités, celui plus spécifiquement agricole des institutions de crédit/épargne et coopératives agricoles que nous traiterons en dernier point.

Lorsqu'elles en ont la possibilité, les femmes rurales utilisent simultanément plusieurs stratégies d'épargne/crédit, cela en fonction de leurs besoins, des montants qu'elles estiment nécessaires, de leurs capacités de remboursements selon les échéances de ceux-ci, et en fonction de l'évaluation des risques qu'elles prennent en empruntant à tel ou tel système de financement.

Ainsi, les économies nationales doivent faire face au phénomène de mondialisation et aux implications que cela entraîne pour les économies rurales. Les systèmes d'épargne/crédit peuvent alors jouer un rôle important pour éviter une marginalisation des femmes rurales par leur manque partiel ou total d'intégration aux circuits de production et de commercialisation provinciaux et nationaux.

PARTIE 2 : EPARGNE/CREDIT DU SYSTEME FINANCIER INFORMEL

Les petits agriculteurs ont depuis toujours, et avant que le monde du développement en fasse son cheval de bataille, mis en place des systèmes informels de microfinance. Au départ, simples échanges en nature, le système financier informel a évolué vers de véritables prêts numéraires qui peuvent atteindre des sommes élevées.

Malgré les contraintes que ce système puisse avoir, le secteur informel est encore aujourd'hui un recours très répandu et très utile pour les petits producteurs et pour les femmes rurales en particulier.

De plus, de nombreuses barrières faisant obstacle à l'entrée dans le système de crédit formel, beaucoup conservent l'informel comme source d'épargne et de crédit même si cette alternative a de nombreuses implications plus ou moins négatives.

2.1. Comment les femmes rurales utilisent-elles le système financier informel ?

Les femmes rurales ont souvent recours à ce système car elles ont besoin de fonds de roulement de faible montant et le crédit est octroyé selon des conditions sociales, relationnelles et culturelles, et non pas selon des conditions purement économiques qui ne permettent pas aux femmes d'y avoir accès.

Elles constituent aussi des fonds d'épargne personnelle qui leur permettent d'affronter les besoins essentiels de leur famille. Cette épargne, si elle n'est pas thésaurisée ou investie en biens matériels (élevage, or, terres,...), peut être placée sur le circuit informel (privé, proches, tontines) et est généralement octroyée sous forme de prêts à une autre personne.

Le secteur informel fonctionne ainsi comme de véritables petites banques avec des critères d'épargne et de crédit propres au contexte socio-économique et culturel de la région dans laquelle il évolue et c'est bien son adéquation aux données locales qui en fait son succès.

Très répandues dans les pays en développement, les associations de crédit et d'épargne tournant satisfont aussi bien des besoins économiques que sociaux. En effet, elles ont un impact important pour les femmes rurales qui peuvent alors avoir des fonds propres dont elles contrôlent l'utilisation. Par ces groupements féminins, elles renforcent aussi leur capacité de gestion, de représentation, de revendication, et ne sont plus seules face aux barrières rencontrées dans leur quotidien.

Ce système rotatif d'épargne/crédit est un élément fondamental de la vie des femmes rurales et de nombreuses activités ont pu émerger de ces fonds qui peuvent parfois atteindre des montants très élevés.

2.2. Divers blocages dans l'efficacité du système financier informel

Cependant, de nombreuses études, menées principalement par les universités et le milieu des ONG qui souhaitent les renforcer, ont démontré les blocages des systèmes informels d'épargne/crédit.

Selon des critères purement économiques, l'impact des crédits est limité car les systèmes informels impliquent par exemple, un capital limité et des coûts élevés qui ne permettent pas de développer des activités de grande envergure.

De plus, le système manque en général de fiabilité de part l'insécurité des dépôts et la plus ou moins bonne gestion de la part du prêteur de son système financier.

Ensuite, bien que les prêts soient effectués à des taux d'intérêt élevés, il n'existe quasiment pas de rémunération de l'épargne.

Selon une approche sociale, outre le développement des relations communautaires, certains points peuvent être retenus tels que la dépendance sociale que cela engendre au niveau des relations existants avec la personne ayant facilité et/ou donné le crédit.

Enfin, en recourant au système financier informel, les femmes rurales ne sont pas intégrées dans le système financier formel et leurs activités économiques continuent à être marginales. Alors, leurs activités restent à petite échelle et ne peuvent se développer de façon satisfaisante.

Le système financier informel est intéressant dans le sens où il peut constituer un recours en cas de difficultés soudaines. Son impact reste limité puisque le relationnel y joue un rôle essentiel dans l'octroi de crédits.

PARTIE 3 : SYSTEME FORMEL : LES INSTITUTIONS FINANCIERES

Le système formel (banques nationales publiques ou privées, des banques rurales, des banques de développement) peut assurer des services financiers de plus grande envergure que les systèmes informels. Cependant, leur recours est difficile lorsque l'on considère la problématique des femmes rurales.

Puisque les femmes rurales sont de plus en plus responsables de la gestion générale de l'exploitation familiale (exode rural des hommes) et sont confrontées au système financier formel, leur faciliter un accès au crédit peut être un élément moteur du développement de leurs activités de production et transformation allant ainsi vers une agriculture tournée vers le marché local.

3.1. Barrières à l'entrée des femmes rurales dans le système financier formel

Tout d'abord, les femmes rurales ont un faible accès à l'information concernant ces institutions d'épargne/crédit formel. En effet, il existe un important problème de communication des banques avec le milieu rural en général et les femmes en particulier. Les rares programmes de vulgarisation concernant leur fonctionnement et services financiers, ont pris principalement pour cible les agriculteurs, sans se soucier des spécificités féminines. Par conséquent, les femmes rurales ont une notion très limitée des services d'épargne/crédit institutionnel.

Deuxièmement, les femmes rurales sont souvent considérées comme insolvables de part leur degré d'exploitation de leurs terres (agriculture de subsistance), et sont perçues comme une population à haut risque pour les institutions financières.

Troisièmement, les banques et institutions financières hésitent à accorder des prêts aux femmes car ils sont généralement d'un faible montant et n'assurent pas la rentabilité de cette opération pour les banques.

Quatrièmement, les contraintes institutionnelles lourdes telles que les procédures bureaucratiques, et l'exigence de garanties (titres de propriétés foncières ou de bétail) ainsi que le problème d'analphabétisme et de connaissances en gestion, les femmes rurales ont de bonnes raisons de ne pas tenter l'accès à ces services financiers. Bien sûr les groupes de femmes ont plus de chance de voir aboutir leur demande mais cela nécessite une organisation des femmes au sein de leur communauté qui n'est pas encore largement étendu.

Cinquièmement, et peut-être les plus difficiles, sont des obstacles sont d'ordre socioculturel. Il est particulièrement complexe pour les femmes rurales de faire face aux pratiques sociales de leurs communautés et cela requiert un travail de longue haleine. Cela regroupe toutes les normes et règles sociales (incluant le droit à la terre et les processus d'héritage), les pratiques religieuses et phénomène de castes, les tabous sociaux, les préjugés contre les femmes et les femmes rurales en particulier.

Enfin, vient la classique difficulté des populations rurales qui n'est pas spécifiquement féminine. Les banques ayant rarement de représentation établie dans les zones rurales, les femmes sont dans l'obligation de se déplacer à la ville et cela consiste parfois en de longues heures de marche. Cela ne concerne pas uniquement la simple ouverture d'un compte ou demande de crédit, mais cela doit être réitéré à chaque dépôt, chaque renseignement, chaque demande. Ajouter au coût en temps et en transport, il faut aussi introduire un coût social car de nombreux préjugés existent sur les femmes rurales allant à la ville et un coût économique par leur absence au sein de leur famille pour y assurer les tâches domestiques et de production quotidiennes.

Les difficultés d'accès au crédit éprouvées par les femmes rurales réduisent le champ de leurs initiatives, contrent leur développement économique et social et par conséquent les maintiennent en état de dépendance et d'insécurité quotidiennes.

PARTIE 4 : ORGANISATIONS AGRICOLES FOURNISSANT DES SERVICES FINANCIERS

Spécialisées sur les problématiques du secteur rural, les organisations agricoles ont pour caractéristiques d'être construites, possédées, gérées et donc contrôlées par leurs membres. Fonctionnant selon un mode démocratique et étant indépendantes, elles peuvent ainsi instaurer des politiques et programmes de crédit mieux adaptés au milieu rural et aux femmes rurales lorsque celles-ci sont écoutées. Elles sont par conséquent un élément extrêmement important pour la mise en œuvre de politiques rurales et pour la défense des intérêts des agriculteurs et agricultrices.

Les organisations agricoles, ayant de multiples secteurs d'intervention, peuvent établir de véritables programmes de développement rural, le crédit étant alors un instrument inclus dans une politique générale de développement du milieu rural travaillant sur les différentes difficultés économiques, politiques, techniques, sociales, et culturelles de ce secteur.

Cependant, mettre en place de tel programme associant l'épargne/crédit au développement d'autres activités rémunératrices ou activités parallèles (formation, techniques, nutrition, santé,...) nécessite plusieurs conditions de réussite.

4.1. Participation et représentation des femmes rurales au sein des organisations agricoles

Pour une meilleure participation, il est important que les emprunteurs - et les femmes en particulier - prennent part à l'évaluation des programmes d'épargne/crédit pour qu'ils s'impliquent dans sa bonne gestion et donc sa pérennité. De plus, n'existant pas un modèle de financement type, cette participation active permet d'identifier les besoins locaux réels et le système d'épargne/crédit le mieux adapté.

Cela est particulièrement vrai lorsque la population ciblée est la femme rurale dont les spécificités ne sont pas encore bien connues. Puisque les membres de ces organismes ont le contrôle des politiques instaurées, il est indispensable que les organisations agricoles facilitent une plus grande représentation des femmes rurales en tant que membres et leur permettent d'être représentées dans les processus de décision et comités de direction.

Il est donc nécessaire d'assurer une équité dans l'opportunité qu'ont hommes et femmes à l'adhésion et à la participation aux organisations agricoles. Les femmes rurales doivent être actives au sein des structures de décisions pour pouvoir établir des politiques d'épargne/crédit répondant réellement à leurs besoins spécifiques.

4.2. Accès des femmes rurales aux services fournis par les organisations agricoles

Les programmes de développement rural incluant des services de financement doivent associer ces services à l'amélioration de l'accès aux intrants, aux terres, aux technologies, à la formation.

Par conséquent, il est important que les femmes rurales puissent avoir un accès complet et direct aux différents services fournis en tant qu'individu membre et non selon leur statut d'épouses d'agriculteurs membres. Cela leur permettrait d'avoir un réel contrôle sur l'utilisation de ces services notamment sur les financements qui leur sont octroyés.

4.3. Prise de compte de l'unité familiale

Au sein des programmes de développement rural, l'effort doit être concentré sur le développement de services épargne/crédit à l'unité familiale dans son ensemble, avec des lignes de crédit spécifiquement féminines. Cela impliquera moins de divisions au sein de la famille, de la communauté et de la société en général.

De plus, la mise en œuvre d'un programme de financement rural adressée aux femmes doit réfléchir au maintien de l'équilibre entre production vivrière et production commerciale pour ne pas affecter la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille. Un tel programme doit permettre de lier l'ensemble des activités quotidiennes de la femme rurale sans mettre en danger les conditions de travail et de vie de l'unité familiale.

4.4. Formation et information des femmes rurales

En ce qui concernent les volets formation, vulgarisation et information sur les services de crédit des organisations agricoles, ils doivent être adaptés aux différences de connaissances des hommes et des femmes, et aux différences d'activités et de leur planification quotidienne (les heures et durées des réunions sont un élément important pour optimiser la présence et participation des femmes rurales).

Il est donc indispensable que les organisations agricoles prennent plus en considération les spécificités des femmes rurales pour établir des politiques plus en corrélation avec leurs demandes et besoins et réduisant enfin les inégalités hommes/femmes dans l'accès à leurs divers services.

Dans ces conditions la finance peut avoir un impact important et direct sur la vie des familles agricoles et des femmes en particulier.

PROPOSITIONS DES AGRICULTRICES

Gouvernement

- Demander au gouvernement de reconnaître cette journée de façon officielle
- Demander au gouvernement de :
 - Renforcer le contexte macro-économique et les infrastructures qui peuvent favoriser le développement des zones rurales en général et des activités économiques des femmes rurales en particulier
 - Prendre en compte les spécificités féminines dans l'élaboration de leur politique de soutien au milieu rural en consultations avec les organisations agricoles représentant les agricultrices

Institutions bancaires formelles

- Demander aux institutions financières formelles d'étendre leurs services aux femmes rurales, si elles ne l'ont pas encore fait
- Demander à ce que les systèmes de financement cherchent à connaître les besoins et demandes réels des femmes, d'adapter leurs services à leurs besoins, et de lever les barrières à l'entrée sur ce circuit financier

Coopératives et institutions de crédit agricoles

- Renforcer la participation des femmes rurales en tant que membres et leaders au sein des organisations agricoles
- Prendre en compte les spécificités féminines dans l'élaboration de leur politique de soutien au milieu rural
- Renforcer le pouvoir de négociation des femmes rurales avec les institutions de crédit